

Lettre d'opinion de l'Association québécoise des CPE (AQCPE)

L'État n'a aucune obligation face aux garderies commerciales qui engrangent des millions en profits annuels

Montréal, le 12 février, 2013 - Dans une lettre d'opinion publiée le 6 décembre dernier, « Pour en finir avec la démagogie de la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec », l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) dénonçait la position des garderies commerciales non subventionnées, qui se sert du désarroi des parents en attente d'une place en CPE afin d'obtenir un financement public pour maintenir sous respirateur leurs entreprises.

Le 7 février dernier, la ministre de la Famille annonçait la création de 15 000 places additionnelles en services de garde, dont 85% en CPE et 15% en garderies commerciales subventionnées. Cette répartition favorisant les CPE est directement le reflet des besoins des parents, selon une étude objective de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Depuis cette annonce, l'espace médiatique accordé au lobby des garderies privées non subventionnées et la sortie récente de la protectrice du citoyen laissent croire que leurs revendications témoignent d'une injustice profonde.

Il est important de se rappeler que le gouvernement libéral a réagi au scandale des garderies en faisant adopter une réforme majeure du mode d'attribution de places. Ce scandale dénoncé par le Parti Québécois invoquait des allégations liant l'attribution de permis de garderie aux donateurs du parti alors que Tony Tomassi était ministre de la Famille.

Contrairement à d'autres secteurs d'activité où la proximité du financement public et les intérêts privés est sous enquête, le Québec s'est donné, dans le financement des services de gardes subventionnés, un mode objectif d'attribution fondé sur l'évaluation par des gens du terrain. Cette méthode qui inclut tant des représentants des garderies commerciales que des CPE, permet de répondre adéquatement aux besoins exprimés par la population. Elle favorise l'attribution de places en fonction de la pertinence et de la qualité du projet et non aux promoteurs qui ont besoin de financement public comme levier pour survivre ou faire du profit.

Les places des garderies commerciales ont connu une croissance phénoménale de plus de 1600% depuis 9 ans. Avant que n'éclate le scandale des garderies, n'importe quel entrepreneur commercial, qu'il soit dans le domaine de l'abatage de bovins ou dans le secteur de la construction pouvait obtenir un permis pour la garde de nos enfants. Les garderies commerciales non subventionnées se sont développées de façon anarchique et ont profité d'une manne incomparable avec d'autres secteurs économiques au Québec. Ce faisant, ils ont engrangé des profits directement liés à la nature heureuse de leur investissement. Maintenant que l'offre est sur le point de répondre à la demande, que la qualité des uns disqualifie le manque de qualité des autres, il est normal qu'une consolidation de l'offre favorise ceux qui répondent le mieux à leur clientèle. Cela fait partie



des risques inhérents à l'opération d'une entreprise commerciale. À cet égard, l'État n'a aucune obligation face aux entreprises commerciales qui engrangent des profits annuels de plus de 54 M\$.

Par ailleurs, le Québec s'est doté d'une politique en services de garde éducatifs à la petite enfance qui répond de manière responsable à son obligation envers ses plus jeunes citoyens. Et si le modèle des garderies commerciales connaît des ratés, il est temps que ses promoteurs fassent l'évaluation de leur réponse aux besoins de la population avant de demander l'argent des contribuables et de dénoncer leur manque de financement. Car les nombreux parents qui désertent les garderies commerciales non subventionnées témoignent déjà de leur incapacité à répondre adéquatement à ces besoins. Et le rôle de l'État n'est certainement pas de réguler la qualité des services en la nivelant vers le bas.

Louis Sénécal
Directeur général
de l'Association québécoise des CPE (AQCPÉ)

-30 -

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) est le principal réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, offrant des services de qualité, partout au Québec. Forte de son membership, l'AQCPÉ est la seule association nationale pleinement représentative des parents-administrateurs de CPE, CPE-BC et BC de toutes les régions du Québec.

L'AQCPÉ est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan dans le secteur des services de garde et qui assume un leadership exemplaire dans la défense des intérêts des enfants et des familles du Québec.

Renseignements :

Viriya Thach
Directrice des communications
Association québécoise des CPE (AQCPÉ)

Tél. : 514 326-8008, poste 204
Tél. (sans frais) : 1 888 326-8008
Cell : 514 770-8155
Télec. : 514 326-3322

Courriel : viriyathach@aqcpe.com

www.aqcpe.com

www.twitter.com/aqcpe

www.facebook.com/aqcpe